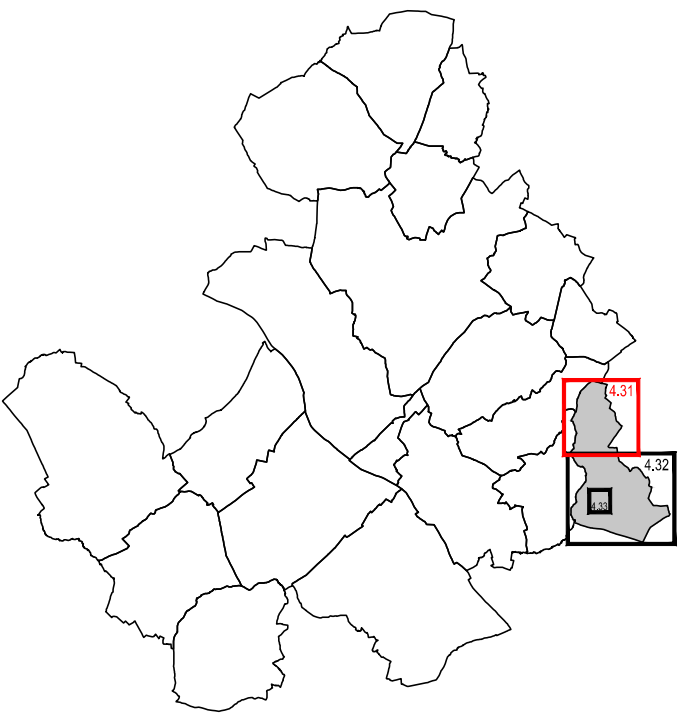


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

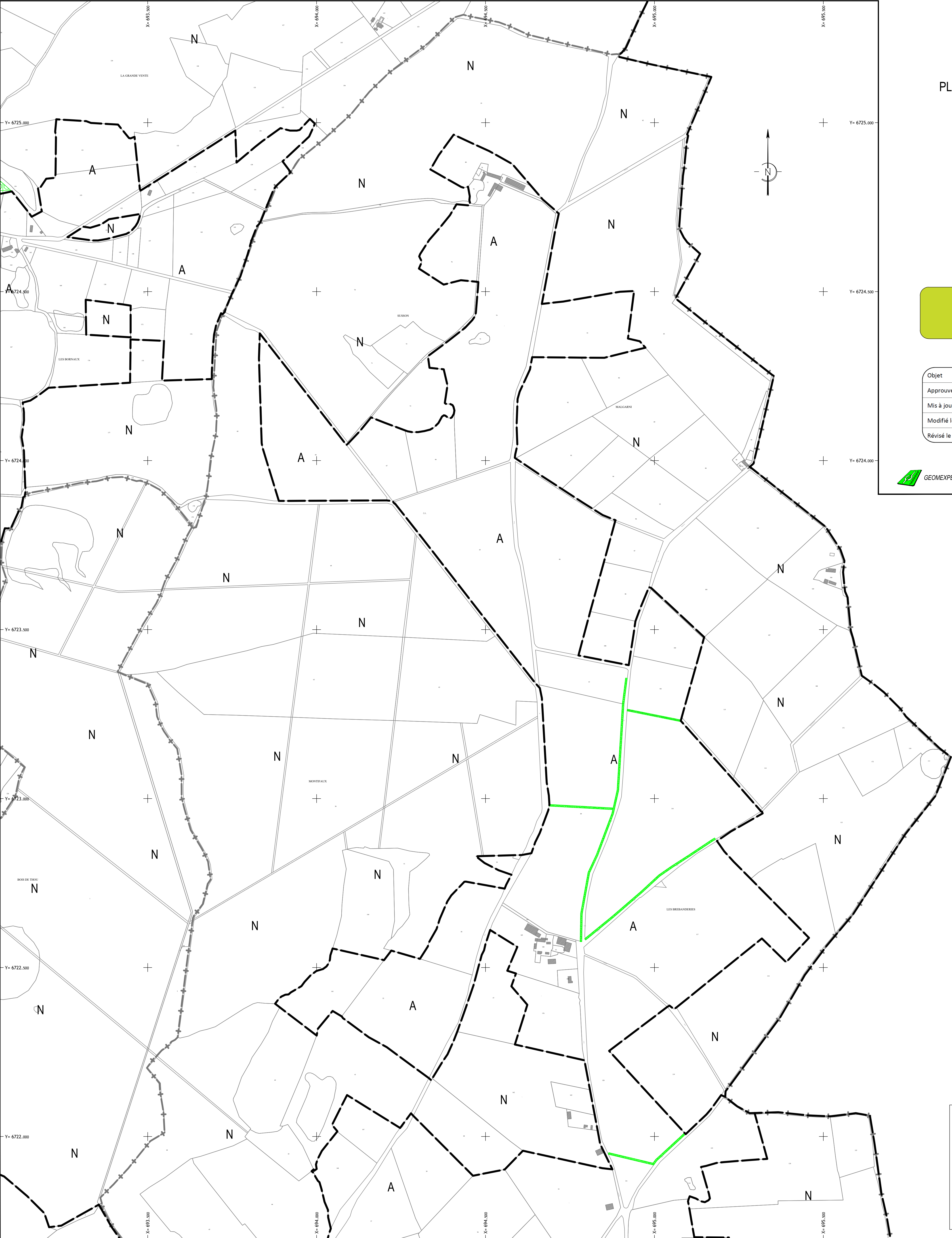


PLAN DE ZONAGE
Favères Nord

Echelle : 1/5000

Objet	Date
Approuvé le	10 décembre 2019
Mis à jour les	29 avril 2022 et 12 mai 2026
Modifié les	12 avril 2022, 28 mai 2024, 09 décembre 2025 et 05 mai 2026
Révisé le	

 GEOMEXPERT sas - 1, rue Niepce - 45700 Villemandeur



Eléments du paysage à préserver

Patrimoine architectural :

- Bâti/ouvrage remarquable
- Bâtiment
- Château
- Eglise
- Ferme
- Élément architectural
- Croix
- Pigeonnier
- Lavoir

Patrimoine naturel :

- Haie

Légende :

- Limite des zones
- Espace boisé classé à conserver
- Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
- Secteur délimité au titre de l'article L.151-34 2° du Code de l'Urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)
- Limite administrative